



Département des Pyrénées-Atlantiques  
Commune de BILLÈRE

Délibération n° 2024-10-18

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLÈRE

### SÉANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 14 octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud JACOTTIN, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :

08/10/2024

Date d'affichage :

08/10/2024

Nombre de membres :

Afférents : 31

Présents : 26

Qui ont pris part au vote : 31

Votes :

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents :** M. JACOTTIN, M. OCHEM, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. MAZODIER, Mme FRANCO, M. CHAVIGNÉ, Mme AUCLAIR, M. BAYSSAC, Mme FERRER, M. CABANES, M. BALMORI, M. COLLET, M. MAUBOULES, M. LALANNE, Mme LOURAU, Mme DE BOISSEZON, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme WEISS, Mme LABOURET, Mme VEILHAN, Mme SCHIANO, M. LARCHER, M. RIBETTE, Mme BOGNARD, Mme FLOUS.

**Absents excusés :** Mme FOURCADE, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. NASSIEU-MAUPAS, M. COLIN, M. LESCHIUTTA, M. FRETAY, M. DEFRASNE.

**Pouvoirs :** Mme FOURCADE à Mme MATHIEU-LESCLAUX, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA à M. COLLET, M. NASSIEU-MAUPAS à M. MAUBOULES, M. FRETAY à Mme FLOUS, M. DEFRASNE à Mme BOGNARD.

**Secrétaire de séance :** Mme MATHIEU-LESCLAUX.

N° 2024-10-18

### CONTRAT DE PROJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET DE LA RÉMUNÉRATION

*RAPPORTEUR : Véronique MATHIEU-LESCLAUX*

Par délibération en date du 24 juin 2024, il a été créé un emploi non permanent à temps non complet (28 heures/semaine) sous la forme de contrat de projet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une durée de 1 an, pour assurer les missions suivantes :

- Participer à la structuration d'une politique publique favorisant l'inclusion sociale des seniors sur le territoire.
- Piloter différents projets transversaux et actions innovantes destinés aux séniors.
- Animer un réseau d'acteurs locaux investis sur la thématique intergénérationnelle.

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, il apparaît nécessaire d'intégrer de nouvelles missions à cet agent :

- Participer au pilotage global du Centre d'animation le Lacaoü.
- Piloter la démarche d'évaluation du contrat de projet du Centre d'animation le Lacaoü dans le cadre de son renouvellement.

Compte tenu des nouvelles missions envisagées, il est proposé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de cet emploi et de revaloriser son niveau de rémunération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **DE FIXER** le temps hebdomadaire de travail de cet emploi à temps complet et de le doter d'une rémunération afférente à l'indice brut 693, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant au contrat de travail ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,  
les jour, mois et an que dessus  
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Arnaud JACOTTIN

Délibération rendue exécutoire  
après transmission à la Préfecture le :  
Mise en ligne sur le site internet le :

